

**SYNDICAT MIXTE DU PORT DE COMMERCE
ROCHEFORT / TONNAY-CHARENTE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-et-un, le trente-et-un mai à seize heures,

Le Comité Syndical dûment convoqué le 21 mai 2021, s'est réuni, en session ordinaire dans les locaux de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan à Rochefort, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS.

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 31 mai à 16h, le Comité Syndical a été à nouveau convoqué le lundi 31 mai 2021 à 16h15 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Etaient présents :

Membres du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE	X	
M. Christian BRANGER	X	
Mme Marie-Pierre QUENTIN		X
Mme Marie-Chantal PERIER		X
Mme Michèle BAZIN		X
M. Alain BURNET		X
M. Hervé BLANCHE	X	
M. Emmanuel ECALE		X
M. Sébastien BOURBIGOT	X	

Autres que Membres du Comité syndical (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme. Marie-Anne MARCHAND - Payeur départemental		X
M. Olivier TREGRET - CARO	X	
Mme Camille COUSSY-VETEL - CARO		X
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental	X	
Mme Emilie TROADEC – Conseil départemental		X
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	5
Nombre de suffrages exprimés :	5
Votes Pour :	5
Votes Contre :	0
Abstention :	0

**OBJET : Acquisition d'un ensemble foncier et immobilier propriété Mme LEMOINE
situé au 21 avenue de la Libération à Rochefort**

Vu l'article L.1311-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la consultation du service des Domaines dès lors que l'opération franchit un seuil financier fixé par arrêté ministériel,

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente instaurant la compétence en matière de développement portuaire, notamment par la constitution de réserves foncières,

Considérant l'opportunité pour le Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente de se porter acquéreur de l'ensemble immobilier cadastré section BH n°150 pour un montant de 150 000 euros HT,

Considérant l'avis du service des Domaines en date du 27 mars 2020,

Considérant les crédits inscrits au budget 2021 du Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

DECIDE :

- ✓ d'acquérir de façon amiable l'ensemble immobilier cadastré section BH n°150 auprès de Mme LEMOINE pour un montant de 150 000 euros HT nets vendeurs, les frais d'acte étant à la charge du Syndicat Mixte.
- ✓ d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent au dossier dans la limite fixée par les crédits inscrits au budget et notamment l'acte d'acquisition en la forme notariée.

Adopté à l'unanimité,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte
du port de commerce
Rochefort / Tonnay-Charente

Gérard PONS

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 200073690 -- 2021 053 1 - 2202110 ----- DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 10 / 06 / 2021
Publié ou Notifié le : : 10 / 06 / 2021